



# ANNEXE 1

# REFERENTIEL

# DE FORMATION

## **Finalités de la formation**

Le référentiel de formation a pour objet de professionnaliser le parcours du sapeur-pompier, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

## **Conception de la formation**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des capacités requises pour l'exercice des différentes activités liées à son emploi. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.

Les équipes pédagogiques des services départementaux d'incendie et de secours sont chargées, sous l'autorité d'un responsable pédagogique, de la construction des scénarios pédagogiques de formation. La construction de ces scénarios doit être cohérente en termes d'emplois et peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

Les scénarios pédagogiques sont élaborés sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Les enseignements peuvent comporter des apports de connaissances théoriques générales ou techniques mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique et mises en situation.

Les apports de connaissances théoriques peuvent être assurés en enseignement à distance.

## **Organisation de la formation**

Le référentiel de formation est construit en modules de formation, il comporte des enseignements théoriques et des exercices de mise en application pratique.

Les volumes horaires des unités de valeur de formation sont élaborés sur la base d'un stage comptant 10 à 12 apprenants.

## **Mise en œuvre de la formation**

Les formations sont dirigées par un conseiller des activités physiques (EAP3), responsable pédagogique ou assisté d'un responsable pédagogique, inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude.

Les équipes pédagogiques, assurant les formations, sont composées de formateurs disposant des qualifications suivantes et inscrits sur la liste annuelle départementale d'aptitude :

- Au minimum EAP3 pour les formations de conseillers des activités physiques (EAP3) ;
- EAP3 et EAP2 pour les formations d'éducateurs des activités physiques (EAP2) ;
- EAP3 et/ou EAP2 pour les formations d'opérateurs des activités physiques (EAP1).

Et, en tant que de besoin, d'intervenants spécialisés.

Les mises en situation pédagogiques seront privilégiées.

Les sapeurs-pompiers accèdent aux formations en fonction des pré-requis définis pour chacune d'entre elles dans le référentiel emplois, activités, compétences.

La vérification de ces pré-requis doit être organisée par le directeur de l'établissement chargé de la formation avant l'entrée en formation. L'acquisition de ces pré-requis peut être réalisée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience ou de reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

## ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

<b>MODULE 1: EAP 1</b>	<b>40 heures</b>
UV 1.1 : CONDUITE DE SEANCE	32 heures
UV 1.2 : MISE EN OEUVRE DES ICP	8 heures
<b>MODULE 2 : EAP 2</b>	<b>80 heures</b>
UV 2.1 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN SANTE SECURITE PAR L'ACTIVITE PHYSIQUE	56 heures
UV 2.2 : REGLEMENTATION DES ACTIVITES PHYSIQUES CHEZ LES SP	8 heures
UV 2.3 : ROLE DE L'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES	16 heures
<b>MODULE 3 : EAP 3</b>	<b>80 heures</b>
UV 3.1 : ROLE DU CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES	28 heures
UV 3.2 : CONCEVOIR UN DOSSIER D'ETUDE	52 heures

<b>MODULES COMPLEMENTAIRES</b>	
MC 1 : ARBITRAGE ET JURYS	16 heures
MC 2 : ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JSP	16 heures
MC 3 : PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE	16 heures



# REFERENTIEL DE FORMATION

## OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

**EAP1**

## **MODULE 1 : EAP1**

(40 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module EAP1 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître les bases de l'organisation des activités physiques au sein des SDIS

Savoir-faire :

Mettre en œuvre une séance d'activité physique pré-établie

Savoir-être :

S'intégrer dans une filière spécialisée

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

- 1.1 Assurer l'encadrement d'une séance d'activités physiques, en binôme avec la hiérarchie, pour un groupe de sapeurs-pompiers, en fonction d'un objectif défini
- 1.2 Mettre en œuvre les principes d'animation d'une séance d'activités physiques et de gestion de groupe
- 1.3 Mettre en place et/ou utiliser et reconditionner les équipements adaptés par rapport aux objectifs de la séance et aux contraintes de sécurité
- 1.4 Participer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique
- 1.5 Rendre compte à sa hiérarchie

## Unité de Valeur 1.1 : Conduite de séance

**Volume Horaire :** 32 heures

**Pré-requis :** aucun

### Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'assurer l'animation d'une séance d'activité physique à partir d'une fiche préétablie en utilisant les équipements adaptés et dans le respect des règles de sécurité.

### Éléments de contenu

#### Connaissances générales :

L'organisation générale des activités physiques chez les sapeurs-pompiers  
Caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'activité physique  
Principaux risques liés à une mauvaise pratique, politique du SDIS en matière d'accidentologie  
Bilan de séance et rapport annuel à l'éducateur

#### Déroulement type et animation d'une séance :

Structuration type d'une séance  
Matériels et installations, cadre normal d'utilisation, reconditionnement  
Principes d'animation et de gestion de groupe  
Mise en œuvre et animation d'une séance

### Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative par une mise en situation. L'apprenant sera évalué à minima sur le respect des règles d'une animation de séance, de la sécurité et sur la justification des actions mises en œuvre lors de sa prestation.  
Les évaluations seront réalisées en continu sur la durée de la formation.

### Recommandations pédagogiques

Les enseignements pourront s'appuyer sur les fiches pédagogiques à disposition dans la base nationale de référence.

Les enseignements devront être dispensés prioritairement sur la base de mises en situation pratiques qui intégreront un binôme encadrement hiérarchique / personnel de la filière.

**Unité de Valeur 1.2 : Mise en œuvre des ICP**

**Volume Horaire : 8 heures**

**Pré-requis : UV1.1**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de participer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique chez les sapeurs-pompiers et d'être capable de sensibiliser les sapeurs-pompiers sur l'intérêt du suivi de la condition physique.

**Éléments de contenu**

Objectifs du suivi de la condition physique  
Les différents modes d'évaluation de la condition physique  
Les épreuves et les protocoles du suivi de la condition physique chez les SP  
L'organisation des ateliers

**Critères d'évaluation**

Non évalué

**Recommandations pédagogiques**

Les enseignements pourront s'appuyer sur les fiches pédagogiques à disposition dans la base nationale de référence.



# REFERENTIEL DE FORMATION

## EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

### EAP2



## **MODULE 2 : EAP2**

(80 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module EAP2 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître l'ensemble du cadre réglementaire régissant l'activité physique des sapeurs-pompiers au niveau national et départemental ainsi que les différents types de paramètres et de programmation de l'entraînement physique adapté aux sapeurs-pompiers.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre la programmation établie par le conseiller des activités physique et les différentes épreuves physiques et sportives réglementaires.

Savoir-être :

Assurer l'interface entre le réseau des opérateurs et le(s) conseiller(s) des activités physiques, être un partenaire privilégié du SSSM.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

- 2.1 Intégrer les séances d'activité physique dans la démarche santé sécurité du SDIS
- 2.2 Etre un référent pour les opérateurs (conseil et accompagnement)
- 2.3 Mettre en œuvre les différentes épreuves (ICP, épreuves de concours ....)
- 2.4 Apporter un conseil individualisé dans le cadre d'activités physiques
- 2.5 Rendre compte au conseiller technique départemental

## **Unité de Valeur 2.1 : Mise en œuvre du plan santé sécurité par l'activité physique**

**Volume Horaire :** 56 heures

**Pré-requis :** aucun

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de décliner le programme d'activités physiques établi par le conseiller et éventuellement d'adapter les séances types en fonction des objectifs fixés par celui-ci.

### **Éléments de contenu**

Connaissance du programme d'activité physique (social, organisationnel, environnemental, matériel),  
Indicateurs de suivi  
Les différents types de programmation et les paramètres d'entraînement personnalisé  
Les indications ou contre-indications médicales  
Les différents paramètres possibles (fréquence, durée, intensité, répétition, mobilité articulaire)  
Accompagnement des opérateurs pour la mise en œuvre d'une intervention individualisée

### **Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative sur la base de cas pratiques.  
L'apprenant sera évalué sur sa capacité à réaliser des adaptations de programmation ou de séance en fonction d'un cas particulier (fiche d'évaluation en annexe).

### **Recommandations pédagogiques**

Les formateurs devront s'appuyer et illustrer leurs propos par des cas concrets.

**Unité de Valeur 2.2 : Réglementation des activités physiques chez les sapeurs-pompiers**

**Volume Horaire : 8 heures**

**Pré-requis : Néant**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître l'ensemble des règlements régissant les épreuves physiques et sportives des sapeurs-pompiers.

**Éléments de contenu**

**Les ICP**

Les ICP et leurs modalités d'évaluation

Consignation des résultats

**Les JSP**

Epreuves physiques et sportives du brevet de JSP et leurs conditions d'évaluation

Contraintes réglementaires des épreuves (timing, organisation, procédure)

**Les épreuves officielles**

Règlements des épreuves sportives officielles des SP

Contraintes réglementaires des épreuves (timing, organisation, procédure)

**Les concours**

Epreuves des concours et de la formation d'intégration de SPP et leurs conditions d'évaluation

Contraintes réglementaires des épreuves (timing, organisation, procédure)

**Critères d'évaluation**

Non évalué

**Recommandations pédagogiques**

Néant

<b>Unité de Valeur 2.3 : Rôle de l'éducateur des activités physiques</b>
<b>Volume Horaire : 16 heures</b>
<b>Pré-requis : Néant</b>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs de la formation :</b></p> <p>L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de se situer dans son environnement professionnel et d'être capable de produire les documents attendus par sa hiérarchie et de superviser les opérateurs placés sous sa responsabilité fonctionnelle.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contenu</b></p> <p>Organigramme hiérarchique et fonctionnel  Evolution de la politique générale du suivi et de l'évaluation de la condition physique  Rôle de l'éducateur des activités physiques dans le SDIS  Les partenaires du réseau des EAP au sein du SDIS  Les démarches d'accompagnement et de professionnalisation  Les outils de suivi individuel et le bilan annuel d'activité, éléments attendus par le CTD</p>
<p style="text-align: center;"><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Non évalué</p>
<p style="text-align: center;"><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Néant</p>



# REFERENTIEL DE FORMATION

## CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES

**EAP3**

## **MODULE 3 : EAP3**

(80 heures évaluations comprises)

### **OBJECTIFS**

Le module EAP3 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître l'ensemble du cadre réglementaire régissant l'activité physique des sapeurs-pompiers ainsi que les éléments utiles à la création d'un plan départemental de santé sécurité par l'activité physique.

Savoir-faire :

Concevoir et organiser l'activité physique des sapeurs-pompiers au sein d'un service départemental d'incendie et de secours.

Savoir-être :

Etre un élément moteur de la politique de prévention par l'activité physique dans un service départemental d'incendie et de secours.

### **COMPETENCES ASSOCIEES**

- 3.1 Déterminer les pratiques d'activité physique découlant de la politique de prévention du SDIS.
- 3.2 Maîtriser les techniques et règlements régissant les activités physiques.
- 3.3 Manager le personnel de la filière EAP.
- 3.4 Communiquer
- 3.5 Sensibiliser les agents en matière de pratique de l'activité physique

### **Unité de Valeur 3.1 : Rôle du conseiller des activités physiques**

**Volume Horaire : 28 heures**

**Pré-requis : aucun**

#### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de se situer dans son environnement professionnel et d'être capable de produire les documents attendus par sa hiérarchie et de superviser les agents de la filière EAP placés sous sa responsabilité fonctionnelle.

#### **Éléments de contenu**

Objectif général du suivi et de l'évaluation de la condition physique.  
Rôle du conseiller des activités physiques dans le SDIS.  
Aspect réglementaire des activités physiques des sapeurs-pompiers.  
Notions de responsabilité.  
Les partenaires du réseau des EAP au sein du SDIS.  
Le bilan annuel d'activité, éléments attendus par le DDSIS.  
Notions de finances publiques, élaboration d'un budget.  
Gestion de l'accidentologie liée aux activités physiques.  
Méthodologie de collecte et de traitement des informations liées aux activités physiques des sapeurs-pompiers.  
Les bonnes pratiques

#### **Critères d'évaluation**

Non évalué

#### **Recommandations pédagogiques**

Les formateurs devront s'appuyer et illustrer leurs propos par des cas concrets.

**Unité de Valeur 3.2 : Concevoir un dossier d'étude environnemental intégrant un plan de santé sécurité par l'activité physique**

**Volume Horaire : 52 heures**

**Pré-requis : Néant**

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de produire un dossier d'étude intégrant la conception d'un programme d'activités physiques destiné aux agents de la filière EAP en prenant en compte les objectifs et les paramètres humains et organisationnels du service départemental d'incendie et de secours.

**Eléments de contenu**

Etude d'un dossier environnemental des activités physiques.  
Définition et contenu d'un diagnostic départemental et lien avec le programme d'activité physique (social, organisationnel, environnemental, matériel), indicateurs de suivi de mise en œuvre du dossier.  
Les différents types de programmation et les paramètres d'entraînement personnalisé  
Les indications ou contre-indications médicales / Pathologies liées à l'activité professionnelle et pratiques de prévention par l'activité physique associées.  
Les différents paramètres possibles (fréquence, durée, intensité, répétition, mobilité articulaire)  
Accompagnement des opérateurs dans la mise en œuvre d'une intervention individualisée  
Méthodologie d'élaboration des propositions d'optimisation de l'expression des besoins

**Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative sur la base d'une soutenance de dossier.  
L'apprenant sera évalué sur sa capacité à concevoir un dossier d'étude environnemental lié aux activités physiques.

**Recommandations pédagogiques**

Les formateurs devront s'appuyer et illustrer leurs propos par des cas concrets.





# REFERENTIEL DE FORMATION

## MODULES COMPLEMENTAIRES

## **Arbitrage et jurys**

**Volume Horaire** : 16 heures

**Pré-requis** : aucun

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maîtriser les aspects réglementaires, organisationnels et logistiques relatifs à la mise en place des épreuves et compétitions officielles et de connaître les règles de chronométrie et de jugement des épreuves sportives officielles.

### **Eléments de contenu**

Rôle et missions des chronométreurs, juges, starters, assesseurs.  
Cadre général à respecter lors des épreuves officielles  
Réglementation des épreuves sportives officielles  
Mise en oeuvre

### **Critères d'évaluation**

Pas d'évaluation certificative  
Evaluation formative de type QCM

### **Recommandations pédagogiques**

Repérage des documents ressources et principes d'utilisation  
Etude de cas pratiques liés à l'organisation  
Etude de contentieux ou litiges, proposition de médiation  
Mise en situation d'organisation d'une épreuve

## **Encadrement des activités physiques et sportives des jeunes sapeurs-pompiers**

**Volume Horaire** : 16 heures

**Pré-requis** : Néant

### **Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de dispenser une séance pratique d'activités physique et sportive prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire sous l'autorité d'un responsable de section.

### **Éléments de contenu**

Organisation de l'entraînement cardiovasculaire, musculaire et athlétique par tranche d'âge. Théorie et pratique  
Les bonnes pratiques de vie

### **Critères d'évaluation**

Non évalué

### **Recommandations pédagogiques**

Les formateurs devront s'appuyer et illustrer leurs propos par des cas concrets et s'appuyer sur les fiches de la base de données nationale.

**Prévention des risques liés à l'activité physique**

**Volume Horaire** : 16 heures

**Pré-requis** : Néant

**Objectifs de la formation :**

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de prendre en compte les bonnes pratiques en matière de gestes et postures dans le cadre de son activité professionnelle

**Éléments de contenu**

Anatomie générale de l'appareil locomoteur et causes traumatologiques  
Protéger son dos  
Principes de base de la manutention

**Critères d'évaluation**

Non évalué

**Recommandations pédagogiques**

Référentiel INRS